AXA HOME LOAN SFH

RAPPORT ANNUEL 2021

INTERNE

Préambule

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux dispositions des articles L.451- 1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Il est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : Axa.fr/Investors/AXA-Home-Loan-SFH.

SOMMAIRE

1 PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH

PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH 5

GOUVERNANCE D'AXA HOME LOAN SFH AU 31 DECEMBRE 2021 7

2 RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITE 9

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 24

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 26

3 COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

ETATS FINANCIERS 29

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 34

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES 43

1

PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH

PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH 5
GOUVERNANCE D'AXA HOME LOAN SFH AU 31 DECEMBRE 2021 7

PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH

AXA Home Loan SFH est une société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 90 M€, agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat – par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur proposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dont le siège social est situé 203/205 rue Carnot 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex France.

AXA Home Loan SFH (ci-après dénommée, la « Société ») a été enregistrée au greffe de Créteil le 14 mars 2019 sous la dénomination AXA Home One.

Le 10 mai 2019, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société a augmenté le capital social de la Société pour un montant de 25 M€ (pour le porter de 5 M€ à 30 M€) et a modifié la dénomination de la Société en « AXA Home Loan SFH ».

Le 14 juin 2019, la Société a obtenu son agrément de l'ACPR en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de financement de l'habitat.

Le 19 juin 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré un visa sur le prospectus de base pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH).

Le Conseil d'administration de la Société du 23 septembre 2019 a augmenté le capital de 30 M€, le faisant passer à 60 M€.

Le Conseil d'administration de la Société du 30 avril 2020 autorise une augmentation du capital de 30 M€, le faisant passer de 60 M€ à 90 M€ en date du 11 mai 2020.

Le 05 mai 2021, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré un visa sur le prospectus de base n°3 pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) et le 05 octobre 2021 a approuvé un supplément n°1 au prospectus de base 3.

Les Obligations de Financement à l'Habitat (« OFH » ou « *Covered Bonds* ») émises par la Société sont à ce jour notées AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

AXA Home Loan SFH est détenue à 99,99% par AXA Banque et à 0,01% par AXA Banque Financement.

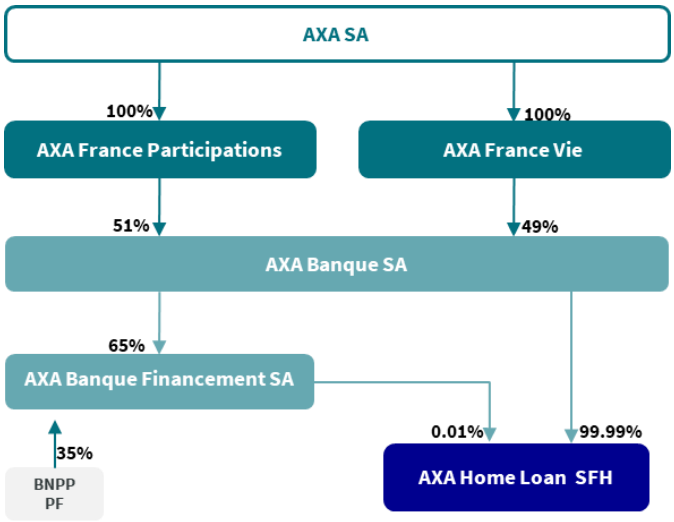

1 PRESENTATION D'AXA HOME LOAN SFH

Conformément à ses statuts, AXA Home Loan SFH a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-28 à L. 513-33 du Code Monétaire et Financier (CMF) appelés les « actifs éligibles ».

Ainsi, elle peut, pour la réalisation de son objet :

- Consentir à tout établissement de crédit des prêts garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances mentionnées à l'article L. 513-29-II du CMF, en bénéficiant des dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du même code, que ces créances aient ou non un caractère professionnel ;
- Acquérir des billets à ordre émis par tout établissement de crédit dans les conditions et selon les modalités définies aux articles L. 313-43 à L. 313-48 du CMF et qui, par dérogation à l'article L. 313-42 du même code, mobilisent des créances mentionnées à l'article L. 513-29-II dudit code ;
- Consentir des prêts à l'habitat définis audit article L. 513-29-II.

Dans l'exercice de son activité, la Société, ne dispose pas de moyens humains et matériels qui lui soient propres.

Dans ce contexte, la Société a conclu avec sa maison mère, AXA Banque, plusieurs conventions (convention de gestion et de recouvrement et convention d'externalisation et de fourniture de services) afin d'accomplir les prestations de services relatives, d'une part, à sa gestion courante, et d'autre part, aux fonctions supports de ses activités.

GOUVERNANCE D'AXA HOME LOAN SFH AU 31 DECEMBRE 2021

Conseil d'administration

Présidente du Conseil d'administration	Madame Marie-Cécile PLESSIX
Administrateurs	AXA SA, représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH AXA Bank Belgium, représentée par Monsieur Philippe COLPIN AXA France Vie, représentée par Madame Zoé FORMERY

Direction générale

Directeur général	Monsieur Bruno CHARLIN
Directeur général délégué	Monsieur Thibault RATOUIS

Commissaires aux comptes

Titulaires	Mazars PricewaterhouseCoopers Audit

Contrôleurs spécifiques

Titulaire	Cailliau Dedouit et Associés

2

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITE 9

Activité de la société et perspectives 9

Examen des comptes sociaux 13

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société 13

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices 14

Gestion des risques 14

Délais de paiement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Affectation du résultat 23

Filiales et participations 23

Succursales 23

Mandataires sociaux 23

Renouvellement de mandats d'administrateur ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Enveloppe de rémunérations des personnes relevant de l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier (CMF) 24

Mandats des commissaires aux comptes 24

Information sur l'actionnariat salarié 24

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 24

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 26

RAPPORT D'ACTIVITE

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'assemblée générale d'approbation des comptes conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de la situation de la Société au cours de l'exercice comptable écoulé et clôturé le 31 décembre 2021.

Nous espérons que les comptes annuels, annexés au présent rapport, feront l'objet de votre part d'un vote d'approbation.

Par ailleurs, l'ensemble des autres documents à vous communiquer a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de la société et perspectives

Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'année 2021 a été marquée par une forte reprise économique, selon l'INSEE, le produit intérieur a progressé de 7 % en France en 2021 (et de 5,2 % en Zone Euro). Malgré une conjoncture sanitaire incertaine, la distribution massive de vaccins contre le Covid-19 et la posture accommodante des banques centrales ont permis de réouvrir progressivement les économies et de faire croître les profits des entreprises.

Dans ce contexte, les marchés actions Américains mais également Européens ont rallié des plus hauts historiques, avec une progression de +27 % pour le S&P 500 et de +21 % pour l'Eurostoxx 50. Sur le plan national, le CAC 40 a gagné +29 % sur l'année. Par ailleurs, bénéficiant à la fois du soutien de la Banque Centrale Européenne et d'une hausse progressive des taux d'intérêt, le secteur bancaire a progressé fortement avec +36 % pour l'Eurostoxx Banks. Dans la même dynamique, le cours du Groupe AXA a retrouvé des niveaux non atteints depuis 2018, en hausse de +34 % sur la même période.

Sur le marché des obligations sécurisées, les spreads secondaires ont poursuivi leur dynamique de resserrement et ont retrouvé des niveaux pré-crise sanitaire. L'indice iBoxx Euro Covered se négociait en fin d'année à 0 bp, contre +4 bps en janvier 2020 et +26 bps au plus haut de de la crise Covid-19.

Après avoir enregistré un niveau d'émissions primaires exceptionnellement bas au premier semestre avec seulement 46 Mds€ d'obligations sécurisées (-30 % FY S1 2020), l'année a pourtant bien terminé grâce à un fort regain d'offre au quatrième trimestre. La hausse des rendements obligataires initiée en fin d'année a permis à cette classe d'actif de retrouver de l'attractivité pour les investisseurs institutionnels, et 100,7 Mds € d'obligations sécurisées Euro auront finalement été émises sur le marché primaire en 2021 (+5 % FY 2020).

L'offre nette de Covered Bond reste toutefois négative de 38 Mds € en 2021, en particulier dû à la crise sanitaire et aux mesures accommodantes de la Banque Centrale Européenne (BCE) comme la bonification supplémentaire de 50 bps sur les opérations de TLTRO III permettant aux banques de se refinancer au taux de -1 % jusqu'à juin 2022. Par ailleurs, la BCE apporte toujours un soutien de taille sur le marché des obligations sécurisées, en participant à hauteur de 40 % à toutes les émissions primaires, sans compter sur la présence active sur le marché secondaire via le *Third Covered Bond Purchase Programme* (CBPP3).

La BCE a confirmé la fin du programme d'achat d'urgence en cas de pandémie (PEPP) dès mars 2022. Ce programme avait été défini comme une mesure de politique monétaire non conventionnelle permettant de contrer le risque de crise du Covid-19 pour la zone euro, et visait à acheter des titres des secteurs privés et publics depuis mars 2020. Par ailleurs, un calendrier de normalisation de politique monétaire a également été

instauré, avec pour objectif de mettre un terme à l'ensemble des mesures non conventionnelles dans les prochaines années (TLTRO, QE, tiering…).

Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé : Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Pour rappel, les faits marquants de AXA Home Loan SFH (la « Société ») en 2021 sont les suivants :

- Le 24 mars 2021, la Société a émis une obligation de financement de l'habitat (OFH) en « publique » pour un montant nominal de 250 M€ visant à abonder la souche existante de 500 M€ émis en juin 2020 et ayant une maturité en juin 2035.
- En effet, la Société a réalisé avec succès sa quatrième émission publique d'OFH et a pu placer 250 M€ sur une maturité de 14,2 ans avec une date de règlement le 31 mars 2021. En raison de la maturité longue et de la rareté des émissions AXA Home Loan SFH sur le marché, une stratégie d'exécution sur une journée et demie a été adoptée (préannonce de l'émission la veille de l'ouverture du carnet d'ordre). Le prix initialement proposé aux investisseurs a été fixé à une prime de risque de 2bps contre le taux « mid-swap ». Le carnet d'ordres final a dépassé de 1,2 fois la taille cible de l'émission après fixation permettant de resserrer la prime de risque finale à 1bps contre le taux « mid swap » (soit un rendement pour les investisseurs de 0,262 %).
- Le 5 mai 2021, le prospectus de base a reçu l'approbation de l'AMF.
- Le 18 mai 2021, la Société a émis une obligation de financement de l'habitat (OFH) en date de règlement le 26 mai 2021 :
  Série 11 : émission « *retained* » pour un montant nominal de 250 M€, maturité 11 ans.
- Le 20 octobre 2021, la Société a procédé au remboursement de l'obligation de financement de l'habitat (OFH), série 6, dite « *retained* » (i.e. souscrite par AXA Banque), de maturité initiale 1,5 ans et de nominal 250 M€ émise en avril 2020.

Situation de bilan au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la Société portait à son passif 8 séries d'OFH (ou « Covered Bonds ») pour un montant nominal de 3,50 Mds€, dont 1,25 milliards détenus par AXA Banque.

Type d'émission	*Code ISIN*	*Date Transaction*	*Date de valeur*	*Date d'échéance*	*Nominal en m€*	*Durée initiale*	*Prix d'émission*	*Coupon*	*Yield*
Publique	*FR0013432069*	*27/06/2019*	*05/07/2019*	*05/07/2027*	*1 000*	*8*	*99,634*	*0,05*	*0,096*
Publique	*FR0013453172*	*08/10/2019*	*16/10/2019*	*16/10/2029*	*500*	*10*	*100,823*	*0,01*	*-0,072*
Retained	*FR0013499126*	*12/03/2020*	*20/03/2020*	*20/03/2023*	*250*	*3*	*101,109*	*0*	*-0,36*
Retained	*FR0013508314*	*09/04/2020*	*17/04/2020*	*17/04/2025*	*500*	*5*	*100,000*	*0,3*	*0,3*
Retained	*FR0013513330*	*07/05/2020*	*15/05/2020*	*15/05/2028*	*250*	*8*	*100,000*	*0,17*	*0,17*
Publique	*FR0013520210*	*17/06/2020*	*25/06/2020*	*25/06/2035*	*500*	*15*	*98,571*	*0,125*	*0,222*
Publique	*FR0013520210*	*24/03/2021*	*31/03/2021*	*25/06/2035*	*250*	*14,3*	*98,088*	*0,125*	*0,262*
Retained	FR0014003NR5	*18/05/2021*	*26/05/2021*	*26/05/2021*	*250*	*11*	*100,000*	*0,25*	*0,25*

Face à ces ressources privilégiées, la Société détenait à son actif, à cette même date, des prêts (ou « avances ») octroyés(ées) à AXA Banque pour un montant nominal de 3,50 Mds€, identique aux Covered Bonds en circulation :

- Chaque prêt/avance octroyé par la Société à AXA Banque ayant même montant nominal et même maturité qu'une des séries de Covered Bonds en circulation.
- Ces prêts/avances à AXA Banque étant tous garantis par la remise en garantie par AXA Banque de prêts à l'habitat (ou prêts/crédits immobiliers) octroyés par AXA Banque à sa propre clientèle et cautionnés par la société Crédit Logement, représentant un cumul de capitaux restant dus par ces clients de 4,03 Mds€ au 31 décembre 2021.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le calendrier de normalisation de politique monétaire mené par la Banque Centrale Européenne (BCE) ainsi que l'évolution des tensions entre l'Ukraine et la Russie resteront des thématiques centrales pour le marché des obligations sécurisées en Europe.

Selon les anticipations des acteurs du marché des « Covered Bonds », la dynamique de ce marché restera soutenue en 2022, avec des volumes d'émission de l'ordre de 125 Mds€ soit une croissance d'environ 25% par rapport à 2021 (100,7 Mds€).

Plusieurs facteurs soutiendront le marché des obligations sécurisées en Europe (notamment sur les primes de risques) :

- La continuité du « *Quantitative Easing* » (QE) : malgré la fin des achats nets dans le cadre du PEPP (« *Pandemic Emergency Purchase Programme* » en réponse à la crise sanitaire) prévue en mars 2022, il constitue un support technique considérable pour ce marché.

  Par ailleurs, pour assurer une transmission efficace de la politique monétaire, le rythme des achats nets prévus dans le programme APP (« *Asset Purchase Program* ») sera revu à la hausse de manière temporaire, à 40 Mds€ par mois au T2 2022 puis 30 Mds au T3 pour enfin se normaliser au rythme de 20Mds€ d'achats nets mensuels à partir d'octobre 2022 pour une durée indéterminée.

  Le réinvestissement des tombées issues du programme PEPP se poursuivra néanmoins à minima jusqu'à la fin 2024.
- La France, l'Allemagne et le Canada resteront les marchés les plus actifs avec respectivement 30, 21 et 14 Mds€ d'émissions de « *Covered Bonds* » selon les acteurs du marché.
- Les tombées contractuelles totaliseront un montant de 136 Mds € (contre 132 Mds € en 2021) alors que les volumes bruts d'émissions sur 2022 sont estimés à 125 Mds €, soit une « offre » nette négative de 11 Mds € (contre une offre nette négative constatée en 2021 de 36 Mds €)
- Compte tenu du contexte géopolitique entre l'Ukraine et la Russie depuis Février 2022, le marché des « *Covered bonds* » se montre une nouvelle fois résilient malgré une volatilité importante sur les autres classes d'actifs. Ce marché joue le rôle de valeur refuge pour les investisseurs, et les spreads restent relativement stables à ce jour.

Par ailleurs, des facteurs d'accélération du marché par rapport à 2021 devraient soutenir le volume d'émission :

- La production de crédits au sein du secteur bancaire sera probablement plus soutenue en 2022 compte tenu (i) de la reprise économique et (ii) des perspectives de sortie de la crise sanitaire, conduisant à des besoins de refinancements plus importants.

Les programmes de TLTRO (« *Targeted Long-Terme Refinancing Operation* ») offraient jusqu'à présent une alternative au refinancement via des « *Covered bonds* » sur les marchés primaires, mais l'avenir de ces

programmes reste incertain puisque la BCE tient à normaliser sa politique monétaire. Dans ce contexte, les émetteurs bancaires auraient tendance à favoriser des émissions sur les marchés publics.

- Les tensions géopolitiques actuelles incitent les investisseurs à délaisser les actifs risqués pour se diriger vers des classes d'actifs dits « sans risques » comme les obligations de certains Etats. Bénéficiant de taux positifs sur la majorité de la courbe ainsi que d'une valeur relative très intéressante en comparaison aux obligations d'Etats françaises ou allemandes, l'appétit des investisseurs pour les « *Covered Bonds* » pourrait être décuplé en 2022.

Dans ce contexte d'incertitudes liées notamment au conflit entre l'Ukraine et la Russie et de ces répercussions sur les marchés financiers, AXA Home Loan SFH restera attentive à contribuer aux besoins de financement d'AXA Banque si nécessaire.

La « *Covered Bond Directive* » 2019/2162 permettant une harmonisation européenne du cadre des obligations sécurisées, est entrée en vigueur début 2020. La période de transposition dans chaque juridiction nationale durera jusqu'au 8 juillet 2022 et les mesures nationales seront appliquées à partir du 8 juillet 2022 au plus tard (Directive Art 32). La loi n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 (Journal Officiel de la République Française du 4 décembre 2020) a autorisé le Gouvernement à transposer en droit interne par voie d'ordonnance plusieurs directives européennes dont notamment la « *Covered Bond Directive* ».

Autres évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Par décision en date du 6 avril 2022, le Conseil d'administration a nommé comme administrateur, à titre provisoire, en remplacement de la société AXA Bank Belgium démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- La société AXA Banque, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est 203-205 rue Carnot – 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex, immatriculée sous le numéro 542 016 993 au registre du commerce et des sociétés de Créteil,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le conflit en Ukraine a déclenché des sanctions internationales contre les personnes physiques et morales de nationalité Russe. Ces sanctions n'ont pas d'impact sur les comptes 2021 d'AXA Home Loan SFH. AXA Home Loan SFH n'exerce aucune activité et ne détient aucune filiale, participation ou investissement en Russie ou en Ukraine. En l'état de la situation actuelle, nous n'attendons pas d'impact significatif sur les comptes 2022 d'AXA Home Loan SFH.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué, eu égard à son activité, aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Examen des comptes sociaux

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A- Bilan

L'actif du bilan s'élève au 31 décembre 2021 à 3 603 461 k€. Il est constitué des postes suivants :

- Créances sur les établissements de crédit pour 3 581 684 k€ ;
- Effets publics et valeurs assimilées pour 1 001 k€ ;
- Immobilisations incorporelles pour 713 k€ ;
- Autres actifs pour 910 k€ ;
- Comptes de régularisation pour 19 152 k€.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 95 117 k€.

Les dettes, d'un montant de 3 508 344 k€, sont principalement constituées des postes :

- Dettes représentées par un titre pour 3 502 454 k€ ;
- Comptes de régularisation pour 5 353 k€ ;
- Autres passifs pour 537 k€.

Il n'y pas de provisions pour risques et charges.

B- Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se traduit par un profit de 3 483 k€. Au 31/12/2021, le Produit Net Bancaire s'élève à 6 150 k€ tandis que les frais généraux représentent 1 141 k€. Les dotations aux amortissements à 260 k€.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demanderons d'approuver les amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 de ce Code dont le montant s'élève à 0 €.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Produit net bancaire

Le PNB de AXA SFH comporte 2 principaux éléments :

- La marge de fonctionnement ;
- Les frais directement liés aux émissions qui viennent s'imputer sur le PNB.

Le PNB de 6,1 M€ en 2021 est en augmentation de 1,3 M€ par rapport à 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,23 M€ en 2021 comme suit :

- Charges externes (Agences de notation, CAC, Contrôleur Spécifique, Avocat, Conseil, etc…) 614 k€ ;
- Charges internes 612 k€.

Résultat net

Après prise en compte des charges d'exploitation, la société a dégagé un résultat brut d'exploitation de 4,7 M€, contre 2,5 M€ à fin 2020.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices de 1 266 k euros, le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à 3,48 M€, contre 1,66 M€ en 2020.

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros)	**31/12/2021**	31/12/2020	31/12/2019 (1)
I. Capital en fin d'exercice			
Capital social	90 000	90 000	30 000
Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000
Nombre d'obligations convertibles en actions			
II. Opérations et résultats de l'exercice			
Chiffre d'affaires hors taxes	12 084	9 073	2 222
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 749	2 454	-30
Impôt sur les bénéfices	-1 266	-791	
Participation des salariés due au titre de l'exercice			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 483	1 663	-30
Montant des bénéfices distribués			
III. Résultats par action			
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	37,43	19,21	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34,83	16,63	
Dividende attribué à chaque action*			
IV. Personnel			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			
Montant de la masse salariale de l'exercice			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			

(1) L'exercice 2019 est l'exercice de constitution de la société et s'est déroulé sur 9 mois.

Gestion des risques

Conformément à son statut d'établissement de crédit spécialisé, AXA Home Loan SFH n'a aucun portefeuille de négociation, ni par son activité principale (émission de ressources privilégiées), ni au titre de la gestion de sa trésorerie résiduelle.

Organisation du contrôle

AXA Home Loan SFH a mis en place un dispositif de contrôle et de gestion des risques en tenant compte de l'absence de moyens propres de l'entreprise.

Conformément aux dispositions des titres I et II de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif aux contrôles internes, les équipes d'AXA Banque assurent les tâches d'exécution du contrôle interne des activités d'AXA Home Loan SFH dans le cadre de la convention d'externalisation et de fournitures de services.

Le dispositif de contrôle interne d'AXA Home Loan SFH est structuré classiquement autour de trois niveaux de contrôle avec une séparation claire entre le contrôle permanent et le contrôle périodique tel qu'exigée par l'Arrêté susmentionné.

Le dispositif de contrôle Interne d'AXA Home Loan SFH est en premier lieu revu et évalué par le Comité de contrôle interne et conformité (CCIC), puis présenté au Comité d'audit et enfin présentés au Conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle permanent d'AXA Home Loan SFH s'appuie sur les contrôles permanents de niveau 1 et de niveau 2 réalisés par les collaborateurs d'AXA Banque, faisant l'objet de rapport de contrôles et d'une consolidation au sein d'un outil central.

Les contrôles permanents de niveau 1 sont assurés par les équipes de la Direction Financière d'AXA Banque en charge de l'émission, de la gestion et du suivi des obligations de financement de l'habitat et du portefeuille de prêt à l'habitat remis en garantie, incluant les aspects comptables et le respect de l'appétence aux risques. Ce dispositif de contrôle est spécifiquement mis en œuvre pour les besoins propres d'AXA Home Loan SFH.

Le dispositif de contrôle permanent de niveau 2 est assuré par les équipes de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent d'AXA Banque.

Le Comité de Contrôle Interne et conformité (CCIC) d'AXA Home Loan SFH s'est tenu trimestriellement en 2021. Réunissant les représentants des fonctions de contrôle permanent et périodique autour de la direction générale, il permet notamment un échange sur les travaux de contrôle, le cadre d'appétence pour le risque, les audits et le suivi des ratios prudentiels et des recommandations émises.

Conséquences de la dégradation éventuelle des notes attribuées à AXA Banque par les agences de notation

La documentation contractuelle d'AXA Home Loan SFH comporte plusieurs « rating triggers » liés à la notation de sa maison mère AXA Banque.

Le passage en dessous de certains niveaux de notes attribuées par les agences de notation Fitch et Standard & Poor's aurait des impacts notamment en termes de constitution de réserves de liquidité.

Risque de liquidité

Les conditions habituelles de fonctionnement d'AXA Home Loan SFH sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

AXA Home Loan SFH en tant qu'établissement de crédit doit respecter le ratio LCR (« Liquidity Coverage Ratio ») conformément aux dispositions de la Directive 2013/36/UE (CRDIV) et le règlement (UE) n°575/2013 (CRR) applicable aux Etablissements de Crédit.

Ce ratio LCR vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'un établissement de crédit. Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs « liquides » pour faire face aux paiements nets pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. Une exigence minimale de ce ratio est fixée réglementairement à 100%.

Il est à noter qu'en vertu des dispositions de l'article 425 paragraphe 1 du Règlement UE n°575/2013, AXA Home Loan SFH a obtenu de l'ACPR au dernier trimestre 2019 une exemption du plafonnement des entrées de trésorerie (à hauteur de 75% des sorties de trésorerie) dans le calcul de ce ratio.

Ce ratio est produit mensuellement et est structurellement supérieur à 100 %, les sorties de trésorerie de la Société étant structurellement compensées par les entrées de trésorerie en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité entre les passifs et les actifs ainsi que l'absence de plafonnement sur les entrées de trésorerie.

AXA Home Loan SFH doit également respecter le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) entré en vigueur le 28/06/2021. Le ratio structurel de liquidité à long terme NSFR complète le ratio de liquidité de court terme (LCR). Son but est d'assurer à tout établissement financier un financement stable qui lui permette de poursuivre sainement ses activités pendant une période de 1 an dans un scénario de tensions prolongées. Il est à noter qu'en vertu des dispositions de l'article 428 septies du Règlement UE n°2019/876, AXA Home Loan SFH a l'autorisation de traiter un actif et un engagement comme étant interdépendants, et leur appliquer ainsi respectivement un RSF et ASF de 0 % quelle que soit leur maturité résiduelle. AXA Home Loan SFH applique ce traitement au numérateur pour les Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) et au dénominateur pour les Prêts à terme garantis (PETG).
Le NSFR est produit trimestriellement et doit être supérieur à 100 %. Au 31/12/2021 le NSFR de AXA Home Loan SFH s'élève à 675 %.

Le risque de liquidité est géré et surveillé à travers d'autres mécanismes de protection comme :

- Le suivi des concentrations de maturités des Obligations de Financement de l'Habitat intégré au cadre d'appétence pour le risque d'AXA Home Loan SFH
- Et l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs détenus par la Société (en regardant, par transparence, les prêts immobiliers reçus en garantie) et les Obligations de Financement de l'Habitat tel que défini par l'article 12 du règlement CRBF n°99-10 et qui ne doit pas excéder 18 mois.

Risque réglementaire

Les sociétés de financement de l'habitat (SFH) sont assujetties à l'instruction ACPR 2016-I09 leur imposant d'envoyer sur base trimestrielle les informations relatives aux points suivants :

- Le respect du calcul du ratio de couverture mentionné à l'article L.513-12 du CMF disposant que les SFH doivent maintenir un ratio d'au moins 105 % entre leurs ressources bénéficiant du privilège et leurs actifs éligibles.
- Le respect des limites relatives à la composition des actifs éligibles
- Le respect du calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées.

Elles sont également assujetties à l'instruction ACPR 2011-I-07 relative à la qualité des actifs.

Les sociétés doivent également faire parvenir une fois par an à l'ACPR un rapport détaillant des éléments qualitatifs sur les prêts garantis, l'exposition sur des personnes publiques le cas échéant, les organismes de titrisation et entités similaires, le cas échéant, les valeurs de remplacement, les remboursements anticipés, le risque de taux et la couverture des besoins de liquidité à 180 jours. Ceci en application de l'article 13 du règlement n°99-10 du CRBF.

Les sociétés de financement à l'habitat doivent également :

- Couvrir à tout moment leurs besoins de trésorerie à 180 jours mentionnés à l'article R.513-7 du Code Monétaire et Financier.
- Maintenir un écart de durée de vie moyenne entre les actifs et passifs considérés à l'article 12 du règlement CRBF n°99-10, inférieur à 18 mois
- Assurer, conformément au même article 12 du CRBF n°99-10, un niveau de couverture suffisant des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production.

L'instruction ACPR 2014-I-17 détaille les informations à faire parvenir à l'ACPR au titre du respect de ces éléments.

En complément de ces éléments, les sociétés de financement de l'habitat doivent respecter la directive (UE) 2019/2162, transposée le 8 juillet 2021 en droit français, concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties. Cette directive vise à assurer une harmonisation minimale des cadres juridiques applicables à l'émission d'obligations garanties et à contribuer à développer cette classe d'actifs dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. Cette directive entrera en vigueur conjointement à son règlement associé n° 2019/2160 le 8 juillet 2022.

Risques relatifs aux critères d'éligibilité

Les prêts à l'habitat octroyés par AXA Banque à sa clientèle et mis en garantie en pleine propriété en faveur d'AXA Home Loan SFH doivent respecter les critères d'éligibilité légaux, tels que prévus par l'article L. 513-29 du CMF, et contractuels comme stipulés dans la convention de gestion de collatéral (« Collateral Security Agreement »).

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'éligibilité de ces prêts à l'habitat fait l'objet d'une validation par le Contrôleur Spécifique, conformément à sa mission définie à l'article L.513-32 du CMF.

Ratio de surdimensionnement contractuel

Le portefeuille de prêts à l'habitat (dites « créances ») remis en garantie est « rechargé » mensuellement, de manière à satisfaire les critères d'éligibilité ainsi que le surdimensionnement nécessaire, d'une part, au respect du ratio réglementaire et, d'autre part, du taux minimum de surdimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Standard & Poor's.

Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille remis en garantie et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable en cohérence avec le stock total d'OFH émises.

Ainsi, le portefeuille de créances remises en garantie est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille lors de sa mise à jour mensuelle.

Au 31 décembre 2021, ce ratio s'élève à 115 % et est supérieur au minimum contractuel requis à savoir 108.1%.

Enfin, le portefeuille de prêts à l'habitat mis en garantie est soumis à une revue régulière par les agences de notation.

Ratio de couverture réglementaire

Le ratio de couverture réglementaire correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

En vertu des articles L.513-12 et R.513-8 du CMF, du chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relative aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifiée et par l'Instruction 2016-I-09 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le ratio de couverture doit être supérieur à 105 %.

Ce ratio de couverture, calculé sur une base trimestrielle, fait l'objet d'un contrôle à la même fréquence par le Contrôleur spécifique conformément à sa mission définie dans l'article L.513-23 du Code monétaire et financier.

Conformément à l'article R513-8 du CMF, le ratio de couverture fait l'objet d'une présentation trimestrielle auprès des comités compétents d'AXA Home Loan SFH.

Au 31 décembre 2021, le ratio de couverture s'établit à 114,4 %, et respecte donc les exigences de l'article R.513-8 du CMF (minimum de 105 %).

Au 31 décembre 2021, les valeurs de remplacement forment un total de 76 M€ représentant 2.1 % des ressources privilégiées, en cohérence avec les exigences de l'article R.513-6 du CMF qui dispose que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15 % du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du même Code.

(En millions d'euros)	31/12/2021
Titres, valeurs et dépôts sûrs et liquidités relevant de l'article R.513-6	
Comptes ordinaires	75,8
Effets publics/assimilés titres de placement	1

Plan de couverture des ressources privilégiées

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que les ressources privilégiées inscrites à son passif sont couvertes à tout moment dans le futur par des actifs mis en garantie ainsi que par des actifs éligibles disponibles tout en prenant des hypothèses conservatrices de nouvelle production en prêts à l'habitat par AXA Banque.

Au 31 décembre 2021, sur la base d'hypothèse prudente de nouvelle production de prêt à l'habitat de 1 M€ d'euros en 2022, 1,05 Md€ en 2023 et 2024 et au-delà sur une durée moyenne d'emprunt de 18 ans et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 7,32 %, aucune impasse de couverture n'est observée.

Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 515-7-1 du CMF, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence » c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts à l'habitat apporté en pleine propriété à titre de garantie par AXA Banque à AXA Home Loan SFH.

Les flux positifs pris en compte sont les encaissements en principal et intérêts résultant des prêts à l'habitat reçus à titre de garantie. En date du 31 décembre 2021, aucun décaissement en principal et/ou en intérêt n'est à prévoir dans les 180 prochains jours. Par conséquent, les besoins en liquidité sont couverts sur cet horizon.

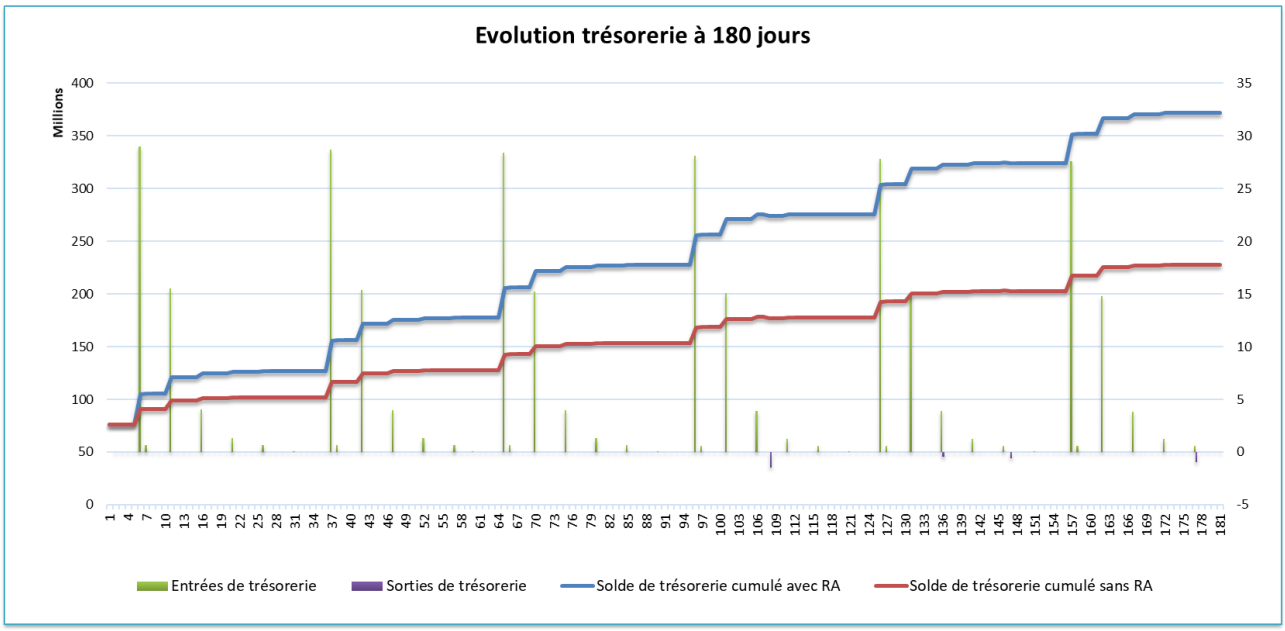

Risque de remboursement anticipé

Au 31 décembre 2021, le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat est de 7,32 % : ce taux correspond à la moyenne mensuelle des taux de remboursements anticipés constatés sur le portefeuille de prêts à l'habitat d'AXA Banque sur les 60 derniers mois, à l'exclusion des observations afférentes aux années 2015 et 2016 qui ont été considérées comme atypiques.

Du fait du contexte de taux bas, une attention sera maintenue sur le suivi des taux des remboursements anticipés des prêts à l'habitat octroyés par AXA Banque et remis en garantie au profit de la Société.

Risque de marché et de change

AXA Home Loan SFH ne gère pas de portefeuille de négociation, que ce soit dans le cadre de son portefeuille d'investissement ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, et ce conformément à son objet social limité, AXA Home Loan SFH n'a donc pas vocation à être exposée aux risques de marché.

En ce qui concerne le risque de change, AXA Home Loan SFH effectue l'intégralité des transactions en euro. Par conséquent, la Société ne sera pas exposée au risque de change.

Risque de taux

Les conditions actuelles de fonctionnement d'AXA Home Loan SFH ne l'exposent pas à un risque de taux significatif.

En mode de fonctionnement normal du programme d'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH), tant que les prêts venant en garantie restent au bilan de la maison mère, AXA Home Loan SFH n'est pas exposé à un risque de taux. En effet, les émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat et les prêts sécurisés octroyés à AXA Banque et par AXA Home Loan SFH sont parfaitement adossés en montant, en type de taux (taux fixes) et en durée.

Par ailleurs, en cas de réalisation par AXA Home Loan SFH de sa garantie financière sur les prêts, AXA Home Loan SFH deviendrait par conséquent propriétaire des prêts à l'habitat remis en garantie et supporterait alors le risque de taux en raison de l'impasse de durations entre les émissions d'OFH et le portefeuille de prêts à l'habitat reçus en garantie.

Les prêts à l'habitat venant en couverture des ressources privilégiées en « vision par transparence » sont entièrement à taux fixe.

En 2021, l'adossement était complet en matière de risques de taux.

Risque de crédit et de contrepartie

AXA Home Loan SFH n'octroie aucun crédit à des particuliers, professionnels ou entreprises, à l'exception des avances octroyées à AXA Banque. Ces dernières sont sécurisées par la remise en garantie des prêts à l'habitat octroyés par AXA Banque.

Il convient de préciser qu'AXA Home Loan SFH a choisi, conformément à l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier, de restreindre son activité de refinancement de prêts à l'habitat à des prêts cautionnés ou garantis par une hypothèque de premier rang, ces prêts restant au bilan d'AXA Banque.

En mode de fonctionnement normal du programme d'émission d'Obligations de Financement de l'habitat (OFH), c'est-à-dire tant que les prêts affectés en garantie restent au bilan de sa maison mère, le risque de contrepartie de la Société est limité à un risque sur AXA Banque.

En cas de survenance de certains évènements (en cas de défaut d'AXA Banque - par exemple), AXA Home Loan SFH sera en mesure d'exercer sa garantie financière. Dans cette éventualité, la propriété des prêts à l'habitat lui sera définitivement acquise, ainsi que les flux de trésorerie qu'ils génèrent. Le risque de crédit résiduel proviendra donc du portefeuille de prêts à l'habitat, lui-même atténué par les garanties affectées aux dits prêts (caution CREDIT LOGEMENT et hypothèque).

Ce risque de crédit est par ailleurs couvert et atténué par un surdimensionnement du portefeuille de prêts à l'habitat remis en garantie par rapport aux montants d'Obligations de Financement de l'Habitat émises.

Les prêts à l'habitat intégrés au portefeuille remis en garantie (ou « pool de collatéral ») sont évalués mensuellement, l'objectif étant de maintenir le niveau de sur collatéralisation adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.

Par conséquent, ce risque de crédit sur AXA Banque est considéré comme faible.

Ainsi, la mesure du risque de crédit repose notamment sur les limites requises par la règlementation et les agences de notation :

- Respect du taux minimum de surdimensionnement contractuel et ceux définis par les agences de notation : A fréquence mensuelle, le taux actuel de surdimensionnement est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations de Financement de l'Habitat et est comparé au taux de surdimensionnement minimum contractuel et ceux requis par les agences de notation.
- Respect des règles de surdimensionnement prévu par les articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, le chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relatif aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifié et par l'Instruction 2016-I-09 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles le ratio de couverture doit être supérieur à 105 %.

AXA Home Loan SFH conserve un risque de crédit lié aux différentes expositions émanant des valeurs de remplacement et dépôts conformément à l'article R. 513-6 du CMF.

AXA Home Loan SFH est exposée à un risque de contrepartie dans le cadre du placement de sa trésorerie auprès de sa banque teneuse de compte (AXA Banque) ; laquelle devra respecter une condition de notation de crédit minimum pour être éligible.

Risk Appetite

Le « Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence pour le risque est la ligne directrice de la stratégie en matière de risques qui fixe les orientations et les limites à respecter.

L'appétence pour le risque se définit comme le niveau global et les types de risques que le Comité de Direction Générale d'AXA Home Loan SFH est prêt à assumer, en ligne avec la capacité d'AXA Home Loan SFH et au regard des objectifs stratégiques. Elle se traduit au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites sont en place pour les risques majeurs, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Comité de Direction Générale d'AXA Home Loan SFH.

Le Comité de Contrôle Interne et de conformité (CCIC) émet un avis, s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an à minima.

Pour l'année 2021, le cadre d'appétence pour le risque a été validé au cours du 1er semestre 2021 en Conseil d'administration et est valable jusqu'à sa prochaine mise à jour.

Les différents indicateurs du cadre d'appétence pour le risque sont présentés trimestriellement à l'occasion des Comités de Contrôle Interne et de Conformité d'AXA Home Loan SFH.

Dimension	Indicateur		Freq	Indic Régl. Contractuel	Indic Risk Appetite	Seuils de limites (% ou M€)			
						BAU	Alerte	Limite	Exigence réglementaire/contractuelle
Solvabilité	Ratio de solvabilité global*		T	√	√	> 11%	11%		*AHL SFH a obtenu de l'ACPR une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle*
Risque de contrepartie	Valeurs de remplacement *Titres, valeurs et dépôts sûrs et liquides*		T	√	√	< 10%	10% du montant du nominal des OFH	12,5% du montant du nominal des OFH	≥ 15% du montant du nominal des OFH
	Valeurs de remplacement *Rating minimum des établissements de crédit*		M	√	√		Rating LT minimum : A-		
	Rating minimum défini par les agences de notation	Fitch	M	√	√		Rating CT : F1 & Rating LT : A-		
		S&P	M	√	√	Rating AXA Banque S&P : A+	Rating LT : A		
Liquidité	Concentration des maturités des OFH par semestre***		M		√	≤ 500M€	500M EUR		
	LCR**		M	√	√	> 120%	120%	110%	Minimum réglementaire : 100% AHL SFH obtenu de l'ACPR une exemption du plafonnement (de 75%) des entrées de trésorerie
	Gisement disponible & mobilisable		T		√	> 290M€	290M€		
	Ratio de couverture		T	√	√	> 110%	110%	107,50%	105%
	Ratio de surdimensionnement		T	√	√	> 112,8%	112,80%	110,50%	108,1%

Risque opérationnel

Dans le cadre de la convention d'externalisation et de fourniture de services, la continuité des opérations informatiques d'AXA Home Loan SFH s'appuie sur celle d'AXA Banque, via l'identification des systèmes critiques, la sauvegarde des données et les procédures de restauration définies pour toutes les éventualités de sinistre.

La fréquence des sauvegardes est quotidienne pour la majeure partie des systèmes.

Les procédures de restauration sont documentées pour chaque plan de secours et externalisées pour en assurer leur disponibilité. Elles sont actualisées régulièrement pour tenir compte des changements des environnements et bénéficier des améliorations techniques possibles. Elles font l'objet d'un test cinq à six fois par an.

Les principes guidant l'élaboration et la maintenance du plan de continuité ont fait l'objet en 2017 et 2018 d'une révision en cohérence avec les exigences du Groupe AXA et celles de l'arrêté du 3 novembre 2014. Le processus comprend les éléments suivants :

- Evaluation des risques ;
- Analyse d'impact des sinistres potentiels sur les activités ;
- Mise en place et respect de mesures préventives ;
- Elaboration et mise à jour des plans de secours informatique et de continuité d'activité ;
- Gestion de crise et procédure de déclenchement des plans de secours et de continuité ;
- Continuité des prestations essentielles externalisées et des fournisseurs clés
- Formation et sensibilisation continue du personnel ;
- Vérification des plans par des tests et exercices périodiques annuels ;
- Evaluation annuelle et périodique du plan d'urgence et de poursuite de l'activité (autoévaluation, Audit Interne).

Le plan d'urgence et de poursuite de l'activité d'AXA Banque et ses filiales dispose d'un budget annuel couvrant la mise à disposition d'un site de repli pour le personnel (confié au prestataire SUNGARD et situé à Montrouge) et d'infrastructures de secours, ainsi que la réalisation des tests et exercices annuels.

Risques climatiques

Il n'y a pas de risques financiers liés aux effets du changement climatique sur l'entité.

Délais de paiement

A- Délais de paiement client

Cette rubrique est non applicable.

B- Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce et D. 441-6 I, 1° du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance au titre du dernier exercice clos. Nous précisons que les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

	Exercice clos au 31.12.2021				
Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées H.T					
Pourcentage du montant total des achats H.T	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel.				

Affectation du résultat

Une proposition d'affectation du profit de l'exercice s'élevant à 3 483 k€ a été réalisé de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	3 483 k€
Dotation au Report à Nouveau antérieur négatif :	0 k€
Dotation à la Réserve Légale :	175 k€
Bénéfice distribuable :	3 308 k€
Affectation du solde au compte Report à Nouveau :	3 308 k€

Le compte Report à Nouveau sera ainsi porté, après affectation, de 1 551k€ à 4 859 k€.

Si l'assemblée générale vote les résolutions correspondantes, il n'aura été distribué aucun dividende depuis la constitution de la Société.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la Société.

Filiales et participations

C- Prises de participations significatives ou prises de contrôle en France au cours de l'exercice écoulée

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune prise de participation dans une société ayant son siège social en France représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 % du capital de cette société ou ne s'est assuré le contrôle de société ayant son siège social en France.

D- Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société au 31 décembre 2021.

Succursales

Au 31 décembre 2021, la Société ne disposait d'aucune succursale.

Mandataires sociaux

Situation des mandats des administrateurs et de la direction générale

Le Conseil d'Administration comprend quatre administrateurs.

Le conseil se réunit au moins une fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.

Madame Marie-Cécile PLESSIX est présidente du Conseil d'administration. Elle organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont elle rend compte à l'assemblée générale. Elle veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Monsieur Bruno CHARLIN est directeur général depuis le 5 mars 2021, en remplacement de Monsieur Emmanuel Ramé, démissionnaire. Pour l'exercice de la direction générale, Monsieur Bruno CHARLIN est

investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations définies par celui-ci.

Monsieur Thibault RATOUIS est directeur général délégué depuis le 5 mars 2021, en remplacement de Monsieur Bruno CHARLIN démissionnaire. Monsieur Thibault RATOUIS assiste le directeur général et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Nous vous informons que la nomination comme administrateur, à titre provisoire en remplacement de la société AXA Bank Belgium démissionnaire, de la société AXA Banque doit être ratifiée par votre assemblée générale.

Enveloppe de rémunérations des personnes relevant de l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier (CMF)

La Société n'ayant pas de salariés, nous vous proposons de prendre acte qu'aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2021.

Mandats des commissaires aux comptes

Nous vous proposons de prendre acte de la démission du Cabinet Mazars de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire à l'issue de la présente Assemblée générale.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de nommer le Cabinet Ernst and Young, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société pour six exercices, à compter de l'exercice 2022, et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Information sur l'actionnariat salarié

La Société n'a pas de salarié.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte en annexe de ce rapport de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration n'a été saisi d'aucune demande d'autorisation de conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, aucune convention n'avait été autorisée lors des exercices antérieurs.

Enfin, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3.

Délégations en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital, en application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce :

	Date de l'Assemblée Générale	Durée	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2021	Montant non utilisé
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	6 mai 2021 Résolution n°4	18 mois	30 M€	0 euro	30 M€

La délégation de compétence expirant le 6 novembre 2022, nous proposons de consentir au Conseil d'administration dans la limite de 18 mois une nouvelle délégation de compétence l'habilitant à augmenter le capital social sur ses seules décisions, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 30 000 000€ en une ou plusieurs fois.

Exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit choisir entre deux modalités d'exercice de la direction générale. Au sein de votre Société, il a été choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence l'habilitant à augmenter le capital social sur ses seules décisions jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions (30.000.000) d'euros, en une ou plusieurs fois dans la limite de 18 mois à compter du 6 mai 2021 qui lui a été consentie par décision collective des associés en date du 6 mai 2021.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice

Marie-Cécile PLESSIX

Née le 27 août 1968

Directrice générale d'AXA Banque

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
▪ Directrice générale d'AXA Banque (SA) ▪ Présidente du Conseil d'administration d'AXA Banque Financement (SA) ▪ Présidente du Conseil d'administration d'AXA Home Loan SFH (SA) ▪ Présidente de la Société Immobilière Carnot 203 - SIC 203 (SAS) ▪ Administratrice d'Avanssur (SA) ▪ Membre du Comité de surveillance de Drouot Estate (SARL) ▪ Membre du Comité de Parrainage d'AXA Atout Cœur (Association)	
Mandats exercés au cours de l'exercice 2021 et n'ayant plus cours :	
▪ Administratrice d'AXA Bank Belgium (SA Belgique) ▪ Administratrice et membre du Comité d'audit d'AXA Bank Europe SCF (SA)	

Medhi BRIBECH

Né le 18 juillet 1976

Responsable trésorier

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
- Représentant d'AXA SA, administrateur de AXA Home Loan SFH (SA) - Administrateur de Globex International (SA)	
Mandats exercés au cours de l'exercice 2021 et n'ayant plus cours :	
- Représentant d'AXA SA, administrateur d'AXA Bank Europe SCF (SA)	

Philippe COLPIN

Né le 9 janvier 1961

CEO AXA Bank Europe SCF

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
- Représentant d'AXA Bank Belgium, administrateur de AXA Home Loan SFH (SA) - Directeur Général et administrateur d'AXA Bank Europe SCF (SA)	- Représentant d'AXA BANK BELGIUM, administrateur de Caspr Sarl
Mandats exercés au cours de l'exercice 2021 et n'ayant plus cours : Néant	

Zoé FORMERY SENE
Née le 13 mars 1964
Responsable risques financiers et bancaires

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
- Représentante permanente d'AXA France Vie, membre du Conseil d'administration d'AXA HOME LOAN SFH (SA) - Représentante permanente d'Axa Banque, membre du Conseil d'administration d'Axa Banque Financement (SA) - Membre du Conseil de Direction de Matignon Développement 1 (SAS) - Membre du Conseil de Direction de Matignon Développement 2 (SAS) - Membre du Conseil de Direction de Matignon Développement 3 (SAS) - Membre du conseil de Direction de Matignon Développement 4 (SAS)	- Gérante de la SCI NOIRMOUTIER SENE
Mandats exercés au cours de l'exercice 2021 et n'ayant plus cours : Néant	

Bruno CHARLIN
Né le 15 décembre 1961
Directeur Financier d'AXA Banque

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
- Directeur Général Délégué d'AXA Banque Financement (SA) - Directeur Général d'AXA Home Loan SFH (SA) - Directeur Général Délégué d'AXA Bank Europe SCF	
Mandats exercés au cours de l'exercice 2021 et n'ayant plus cours :	
- Directeur général délégué d'AXA Home Loan SFH (SA) - Représentant d'AXA Banque France en tant administrateur d'AXA Bank Europe SCF	

Thilbaut RATOUIS
Né le 16 février 1981
DGD d'AXA Home Loan SFH

Situation des mandats au 31 décembre 2021 :	
Groupe AXA	**Hors Groupe AXA**
- Directeur Général Délégué d'AXA Home Loan SFH (SA)	

3

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

ETATS FINANCIERS 29
Bilan – Actif 29
Bilan – Passif 30
Hors-bilan 31
Compte de résultat 32
Tableau de flux de trésorerie 33
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 34
PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX 34
INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT 36
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 43

ETATS FINANCIERS

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	3	1 001	996
Créances sur les établissements de crédit	2	3 581 684	3 333 243
A vue		*75 811*	*78 429*
A terme		*3 505 873*	*3 254 815*
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Parts dans les entreprises liées			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	713	972
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	8.1	910	604
Comptes de régularisation	8.1	19 152	15 498
Instruments conditionnels			
Total de l'actif		**3 603 461**	**3 351 313**

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Dettes sur la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	3 502 454	3 251 920
Autres passifs	8	537	828
Comptes de régularisation	8	5 353	6 932
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres (hors FRBG)	9	95 117	91 633
Capital souscrit	9	90 000	90 000
Primes d'émission			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		82	
Provisions règlementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau	9	1 552	-30
Résultat de l'exercice	9	3 483	1 663
Total du passif		**3 603 461**	**3 351 313**

Hors-bilan

Engagements donnés (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Dont engagement de financement douteux			
Engagements de garantie			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Autres Engagements			
Engagements sur titres			
Total des engagements donnés			

Engagements reçus (En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie	**4.2**	**4 026 272**	**3 737 561**
Dont en faveur des établissements de crédit	**4.2**	4 026 272	3 737 561
Dont en faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements reçus		**4 026 272**	**3 737 561**

Engagements sur instruments financiers à terme (En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations sur instruments de taux d'intérêt		
Opérations sur instruments de cours de change		
Opérations sur autres instruments		
Total des engagements sur instruments financiers à terme		

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	10	12 084	9 073
Intérêts et charges assimilées	10	-5 935	-4 220
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions – produits			
Commissions – charges			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		5	-5
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire	12	-4	
PRODUIT NET BANCAIRE		**6 150**	**4 848**
Charges générales d'exploitation	13	-1 141	-2 136
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	14	-260	-258
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**4 749**	**2 454**
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 749**	**2 454**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**4 749**	**2 454**
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	15	-1 266	-791
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		**3 483**	**1 663**

Tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT AVANT IMPOTS	**4 749**	**2 454**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et provisions	260	258
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	0	
Résultat net des activités d'investissement	0	
Résultat net des activités de financement	-5	5
Autres mouvements	0	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**254**	**264**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	0	
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 144	-4 456
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 476	-3 038
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	
Impôts versés	0	
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-7 621**	**-7 494**
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**-2 617**	**-4 776**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	**0**	**-83**
Flux liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	**0**	**0**
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**0**	
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	**0**	**30 000**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**0**	
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT France	**0**	**30 000**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**0**	
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)	**-2 617**	**25 141**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**78 429**	**53 288**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	0	
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**75 811**	**78 429**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	0	
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	75 811	78 429
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**-2 617**	**25 141**

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes sociaux d'AXA Home Loan SFH ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire et conformément au règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ACN n°2014-07 du 26 novembre 2014. La société a été constituée le 14 mars 2019. Les comptes sont établis en euros.

Intégration fiscale

AXA Home Loan SFH est une nouvelle société créée en 2019 qui n'est pas membre du groupe fiscal AXA. Conformément à la réglementation, une société nouvellement créée doit impérativement clore un premier exercice fiscal avant d'être intégrée fiscalement. En 2020, la SFH n'a pas été intégrée au Groupe de TVA. La demande d'intégration sera faite en février 2021.

Appartenance à un groupe et périmètre de consolidation

Entreprise qui établit les états financiers consolidés d'un ensemble d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale	**Nom**	**Siège**	**SIREN**
Ensemble le plus grand	AXA	25 avenue Matignon 75008 Paris	572 093 920
Ensemble le plus petit	AXA Banque	203-205 rue Carnot 94138 Fontenay-Sous- Bois	542 016 993

Frais d'établissement

Les frais de constitution de la société pouvant être qualifiés d'actifs ont été immobilisés en frais d'établissement. Il s'agit des frais rattachés à des opérations qui ont conditionné l'existence et le développement de la société. Les frais d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- Créances à vue (compte ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ;
- Créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale au bilan. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Titres

Les titres regroupent les bons du trésor, les titres du marché interbancaire et autres titres de créances négociables, les obligations et autres titres à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable.

Ils sont classés pour leur comptabilisation et leur évaluation en fonction de leur intention de gestion : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille et titres de transaction.

Les titres au bilan de la SFH sont classés dans la catégorie titres de placement. Dans cette catégorie, les titres sont évalués au prix d'acquisition.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés au résultat en contrepartie d'un compte de créances rattachées à l'actif du bilan.

Les primes ou surcotes résultant de l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres font l'objet d'un étalement *prorata temporis* selon la méthode actuarielle au compte de résultat.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes dues à la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements des primes et surcotes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une provision pour dépréciation, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Amortissement des Immobilisations

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 3 ans pour les logiciels et licences.

Dettes représentées par un titre

Les émissions d'obligation de financement à l'habitat (« OFH ») constituent des dettes représentées par des titres et sont classées dans la catégorie des emprunts obligataires.

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émission ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans des comptes de régularisation.

Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés au résultat pour leur montants courus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels en contrepartie d'un compte de dettes rattachées au passif du bilan.Les frais d'émission sont étalés sur la durée de vie des obligations.

Opérations hors-bilan

Les créances remises en pleine propriété à titre de garantie sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garanties reçues.

Evènements postérieurs à la clôture

À la suite de la démission de Emmanuel Ramé en sa qualité de directeur général de AXA Home Loan SFH, le conseil d'administration du 5 mars 2021 a constaté cette démission, pouvoirs et modalités d'exercice de la direction générale, et a nommé Bruno Charlin en qualité de Directeur général et Thibault Ratouis en qualité de directeur général délégué.

Le conflit en Ukraine a déclenché des sanctions internationales contre les personnes physiques et morales de nationalité Russe. Ces sanctions n'ont pas d'impact sur les comptes 2021 d'AXA Home Loan SFH. AXA Home Loan SFH n'exerce aucune activité et ne détient aucune filiale, participation ou investissement en Russie ou en Ukraine. En l'état de la situation actuelle, nous n'attendons pas d'impact significatif sur les comptes 2022 d'AXA Home Loan SFH.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 | Opérations interbancaires et assimilées

NOTE 2 | Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	**31/12/2021**	31/12/2020
Comptes et prêts	3 575 811	3 328 429
Dont comptes ordinaires	75 811	78 429
Dont comptes et prêts à terme	3 500 000	3 250 000
Titres de participation non consolidés		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Créances rattachées	5 873	4 815
Valeur brute	**3 581 684**	**3 333 243**
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	**3 581 684**	**3 333 243**

NOTE 3 | Opérations sur titres

	31/12/2021				31/12/2020			
(En milliers d'euros)	**Effets publics et valeurs assimilées**	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**Actions et autres titres à revenu variable**	**Total**	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres de transaction								
Titres de placement	**1 001**			**1 001**	**996**			**996**
- Montant brut	1 001			1 001	1 001			1 001
- Dépréciation					-5			-5
- Montant net	1 001			1 001	996			996
Titres d'investissement								
- Montant brut								
- Dépréciation								
- Montant net								
Créances rattachées								
Total	**1 001**			**1 001**	**996**			**996**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values latentes sur titres de placement	1	1
Montant des primes et décotes		
Montant des titres cotés		
Montant des titres subordonnés		
Montant des titres prêtés		

NOTE 4 | Opérations avec les entreprises liées

NOTE 4.1 | Bilan

	Opérations avec les entreprises liées	Autres Opérations	31/12/2021	31/12/2020
Créances :				
Créances sur les établissements de crédit			*3 581 684*	*3 333 243*
A vue	75 811		75 811	78 429
A terme	3 505 873		3 505 873	3 254 815
Prêts subordonnés			0	0
Créances sur la clientèle			0	0
Obligations et autres titres de crédits			0	0
Effets publics et valeurs assimilées		1 001	1 001	996
Total des emplois	**3 581 684**	**1 001**	**3 582 685**	**3 334 239**
Dettes :				
Dettes sur établissements de crédit				
A vue				
A terme				
Dettes sur la clientèle				
Dettes représentées par un titre	1 251 709	2 250 745	3 502 454	3 251 920
Dettes subordonnées				
Total des ressources	**1 251 709**	**2 250 745**	**3 502 454**	**3 251 920**

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
Comptes et prêts à terme			750 000	2 750 000	5 873	3 505 873	3 254 815
Total			**750 000**	**2 750 000**	**5 873**	**3 505 873**	**3 254 815**

NOTE 4.2 | Hors-Bilan

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagement de financement				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement de garantie				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS RECUS			**4 026 272**	**3 737 561**
Engagement de financement				
Reçus d'établissements de crédit				
Reçus de la clientèle				
Engagement de garantie			4 026 272	3 737 561
Reçus d'établissements de crédit	4 026 272		4 026 272	3 737 561
Reçus de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Opérations sur instruments de taux d'intérêt				
Total			**4 026 272**	**3 737 561**

NOTE 5 | Immobilisations

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transferts	Valeur brute 31/12/2021	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	**1 267**	**972**				**1 267**	**-554**	**713**
Dont immobilisation en cours								
Immobilisations corporelles								
Dont immobilisation en cours								
Total des immobilisations	**1 267**	**972**	**0**	**0**	**0**	**1 267**	**-554**	**713**

NOTE 6 | Dettes envers les établissements de crédit (néant)

NOTE 7 | Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	3 500 000	3 250 000
Dettes rattachées	2 454	1 920
Total	**3 502 454**	**3 251 920**

NOTE 8 | Comptes de régularisation et autres actifs / passifs

NOTE 8.1 | Autres actifs et passifs

	31/12/2021		31/12/2020	
(En milliers d'euros)	**Actif**	**Passif**	Actif	Passif
Autres actifs et passifs				
Primes sur instruments conditionnels achetés ou vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes sur titres				
Fournisseurs	910		534	1
Créances et dettes sociales & fiscales		537		827
Dépôts de garantie versés et reçus			70	
Autres débiteurs et créditeurs divers				
Total	**910**	**537**	**604**	**828**

NOTE 8.2 | Comptes de régularisation actifs et passifs

	31/12/2021		31/12/2020	
(En milliers d'euros)	**Actif**	**Passif**	Actif	Passif
Comptes de régularisation actifs et passifs				
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme				
Comptes d'ajustement sur autres éléments du hors-bilan				
Primes d'émission et de remboursement	13 466	4 317	9 873	5 662
Charges et produits constatés d'avance	5 686		5 625	
Produits à recevoir et charges à payer		1 035		1 269
Autres comptes de régularisation				
Total	**19 152**	**5 353**	**15 498**	**6 932**

NOTE 9 | Capitaux propres

(En milliers d'euros)	**31/12/2021**	31/12/2020
Capital social	90 000	90 000
Prime d'émission	0	0
Réserve légale	82	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	1 552	-30
Résultat de l'exercice	3 483	1 663
Résultat en instance d'approbation	0	0
Total	**95 117**	**91 633**

Décomposition du capital social

	31/12/2021	31/12/2020
Capital social (en milliers d'euros)	90 000	90 000
Nombres d'actions :	100 000	100 000
- totalement libérées	100 000	100 000
- non libérées		
Valeur nominale de l'action (en euros)	900	900

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	A la clôture 31/12/2020	Augmentation	Diminution	A la clôture 31/12/2021
Capital social	90 000	0		90 000
Primes	0			0
Réserve légale	0	82		82
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	-30	1 581		1 552
Résultat de l'exercice	1 663	3 483	-1 663	3 483
Total	**91 633**	**5 146**	**-1 663**	**95 117**

NOTE 10 | Intérêts et charges ou produits assimilés

	31/12/2021			31/12/2020
(En milliers d'euros)	Charges	Produits	Net	Net
Opérations avec les établissements de crédit				
Comptes et prêts à terme		10 500	10 500	7 934
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres				
Effets publics et valeurs assimilées	6		-6	-6
Emprunts obligataires	5 929	1 584	-4 346	-3 075
Dont étalement de primes d'émissions	1 187	1 584	397	433
Dont étalement des frais d'émissions	771		-771	-829
Autres				
Total	**5 935**	**12 084**	**6 149**	**4 854**

NOTE 11 | Commissions (néant)

NOTE 12 | Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31/12/2021 Charges	31/12/2021 Produits	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Autres activités diverses	4		4	0
Total	**4**		**4**	**0**

NOTE 13 | Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes		
Contribution sociale de Solidarité des société (C3S)	0	0
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	39	36
Services extérieurs		
Autres services extérieurs	1 102	2 100
Autres Produits	0	0
Total	**1 141**	**2 136**

NOTE 14 | Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	260	258
Total	**260**	**258**

NOTE 15 | Ventilation de l'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Crédit d'impôt	Résultat après impôts	Résultat après impôt (31/12/2020)
Résultat courant	4 749	1 266		3 483	1 663
Résultat exceptionnel	0			0	
Total	**4 749**	**1 266**		**3 483**	**1 663**

NOTE 16 | Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Certifications des comptes individuels et examen limité	20	20
Services autres que la certification des comptes (1)		15
Total	**21**	**35**

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché d'AXA Home Loan SFH.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

AXA HOME LOAN SFH

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
AXA HOME LOAN SFH
203 rue Carnot
94120 Fontenay sous Bois

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA HOME LOAN SFH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.
Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA HOME LOAN SFH par votre assemblée générale du 14 mars 2019.

Au 31 décembre 2021, nos cabinets était dans la 3ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
DocuSigned by: Frank VANHAL 1B494A451D52452...	DocuSigned by: Pierre MASIERI 008FB818AD3541E...
Frank Vanhal	Pierre Masieri

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Table des matières

ETATS FINANCIERS 2
Bilan – Actif 2
Bilan – Passif 3
Hors-bilan 4
Compte de résultat 5
Tableau de flux de trésorerie 6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 7
PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX 7
INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT 9

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

ETATS FINANCIERS

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	3	1 001	996
Créances sur les établissements de crédit	2	3 581 684	3 333 243
A vue		*75 811*	*78 429*
A terme		*3 505 873*	*3 254 815*
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Parts dans les entreprises liées			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	713	972
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	8.1	910	604
Comptes de régularisation	8.1	19 152	15 498
Instruments conditionnels			
Total de l'actif		**3 603 461**	**3 351 313**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Dettes sur la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	3 502 454	3 251 920
Autres passifs	8	537	828
Comptes de régularisation	8	5 353	6 932
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres (hors FRBG)	9	95 117	91 633
Capital souscrit	9	90 000	90 000
Primes d'émission			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		82	
Provisions règlementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau	9	1 552	-30
Résultat de l'exercice	9	3 483	1 663
Total du passif		**3 603 461**	**3 351 313**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Hors-bilan

Engagements donnés (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Dont engagement de financement douteux			
Engagements de garantie			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Autres Engagements			
Engagements sur titres			
Total des engagements donnés			

Engagements reçus (En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement			
Dont en faveur des établissements de crédit			
Dont en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie	**4.2**	**4 026 272**	**3 737 561**
Dont en faveur des établissements de crédit	**4.2**	4 026 272	3 737 561
Dont en faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements reçus		**4 026 272**	**3 737 561**

Engagements sur instruments financiers à terme (En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations sur instruments de taux d'intérêt		
Opérations sur instruments de cours de change		
Opérations sur autres instruments		
Total des engagements sur instruments financiers à terme		

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	10	12 084	9 073
Intérêts et charges assimilées	10	-5 935	-4 220
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions – produits			
Commissions – charges			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		5	-5
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire	12	-4	
PRODUIT NET BANCAIRE		**6 150**	**4 848**
Charges générales d'exploitation	13	-1 141	-2 136
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	14	-260	-258
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**4 749**	**2 454**
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 749**	**2 454**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**4 749**	**2 454**
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	15	-1 266	-791
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		**3 483**	**1 663**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT AVANT IMPOTS	**4 749**	**2 454**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et provisions	260	258
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	0	
Résultat net des activités d'investissement	0	
Résultat net des activités de financement	-5	5
Autres mouvements	0	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**254**	**264**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	0	
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 144	-4 456
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 476	-3 038
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	
Impôts versés	0	
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-7 621**	**-7 494**
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**-2 617**	**-4 776**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	**0**	**-83**
Flux liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	**0**	**0**
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**0**	
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	**0**	**30 000**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**0**	
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT France	**0**	**30 000**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**0**	
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)	**-2 617**	**25 141**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**78 429**	**53 288**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	0	
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**75 811**	**78 429**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	0	
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	75 811	78 429
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**-2 617**	**25 141**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes sociaux d'AXA Home Loan SFH ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire et conformément au règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ACN n°2014-07 du 26 novembre 2014. La société a été constituée le 14 mars 2019. Les comptes sont établis en euros.

Intégration fiscale

AXA Home Loan SFH est une nouvelle société créée en 2019 qui n'est pas membre du groupe fiscal AXA. Conformément à la réglementation, une société nouvellement créée doit impérativement clore un premier exercice fiscal avant d'être intégrée fiscalement. En 2020, la SFH n'a pas été intégrée au Groupe de TVA. La demande d'intégration sera faite en février 2021.

Appartenance à un groupe et périmètre de consolidation

Entreprise qui établit les états financiers consolidés d'un ensemble d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale	**Nom**	**Siège**	**SIREN**
Ensemble le plus grand	AXA	25 avenue Matignon 75008 Paris	572 093 920
Ensemble le plus petit	AXA Banque	203-205 rue Carnot 94138 Fontenay-Sous- Bois	542 016 993

Frais d'établissement

Les frais de constitution de la société pouvant être qualifiés d'actifs ont été immobilisés en frais d'établissement. Il s'agit des frais rattachés à des opérations qui ont conditionné l'existence et le développement de la société. Les frais d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- Créances à vue (compte ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ;
- Créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale au bilan. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Titres

Les titres regroupent les bons du trésor, les titres du marché interbancaire et autres titres de créances négociables, les obligations et autres titres à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Ils sont classés pour leur comptabilisation et leur évaluation en fonction de leur intention de gestion : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille et titres de transaction.

Les titres au bilan de la SFH sont classés dans la catégorie titres de placement. Dans cette catégorie, les titres sont évalués au prix d'acquisition.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés au résultat en contrepartie d'un compte de créances rattachées à l'actif du bilan.

Les primes ou surcotes résultant de l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres font l'objet d'un étalement *prorata temporis* selon la méthode actuarielle au compte de résultat.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes dues à la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements des primes et surcotes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une provision pour dépréciation, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Amortissement des Immobilisations

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 3 ans pour les logiciels et licences.

Dettes représentées par un titre

Les émissions d'obligation de financement à l'habitat (« OFH ») constituent des dettes représentées par des titres et sont classées dans la catégorie des emprunts obligataires.

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émission ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans des comptes de régularisation.

Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés au résultat pour leur montants courus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels en contrepartie d'un compte de dettes rattachées au passif du bilan.Les frais d'émission sont étalés sur la durée de vie des obligations.

Opérations hors-bilan

Les créances remises en pleine propriété à titre de garantie sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garanties reçues.

Evènements postérieurs à la clôture

À la suite de la démission de Emmanuel Ramé en sa qualité de directeur général de AXA Home Loan SFH, le conseil d'administration du 5 mars 2021 a constaté cette démission, pouvoirs et modalités d'exercice de la direction générale, et a nommé Bruno Charlin en qualité de Directeur général et Thibault Ratouis en qualité de directeur général délégué.

Le conflit en Ukraine a déclenché des sanctions internationales contre les personnes physiques et morales de nationalité Russe. Ces sanctions n'ont pas d'impact sur les comptes 2021 d'AXA Home Loan SFH. AXA Home Loan SFH n'exerce aucune activité et ne détient aucune filiale, participation ou investissement en Russie ou en Ukraine. En l'état de la situation actuelle, nous n'attendons pas d'impact significatif sur les comptes 2022 d'AXA Home Loan SFH.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 | Opérations interbancaires et assimilées

NOTE 2 | Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes et prêts	3 575 811	3 328 429
Dont comptes ordinaires	75 811	78 429
Dont comptes et prêts à terme	3 500 000	3 250 000
Titres de participation non consolidés		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Créances rattachées	5 873	4 815
Valeur brute	**3 581 684**	**3 333 243**
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	**3 581 684**	**3 333 243**

NOTE 3 | Opérations sur titres

(En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Effets publics et valeurs assimilées	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**Actions et autres titres à revenu variable**	**Total**	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres de transaction								
Titres de placement	**1 001**		**1 001**		**996**			**996**
- Montant brut	1 001		1 001		1 001			1 001
- Dépréciation					-5			-5
- Montant net	1 001		1 001		996			996
Titres d'investissement								
- Montant brut								
- Dépréciation								
- Montant net								
Créances rattachées								
Total	**1 001**		**1 001**		**996**			**996**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values latentes sur titres de placement	1	1
Montant des primes et décotes		
Montant des titres cotés		
Montant des titres subordonnés		
Montant des titres prêtés		

NOTE 4 | Opérations avec les entreprises liées

NOTE 4.1 | Bilan

	Opérations avec les entreprises liées	Autres Opérations	31/12/2021	31/12/2020
Créances :				
Créances sur les établissements de crédit			*3 581 684*	*3 333 243*
A vue	75 811		75 811	78 429
A terme	3 505 873		3 505 873	3 254 815
Prêts subordonnés			0	0
Créances sur la clientèle			0	0
Obligations et autres titres de crédits			0	0
Effets publics et valeurs assimilées		1 001	1 001	996
Total des emplois	**3 581 684**	**1 001**	**3 582 685**	**3 334 239**
Dettes :				
Dettes sur établissements de crédit				
A vue				
A terme				
Dettes sur la clientèle				
Dettes représentées par un titre	1 251 709	2 250 745	3 502 454	3 251 920
Dettes subordonnées				
Total des ressources	**1 251 709**	**2 250 745**	**3 502 454**	**3 251 920**

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
Comptes et prêts à terme			750 000	2 750 000	5 873	3 505 873	3 254 815
Total			**750 000**	**2 750 000**	**5 873**	**3 505 873**	**3 254 815**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

NOTE 4.2 | Hors-Bilan

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagement de financement				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement de garantie				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS RECUS			4 026 272	**3 737 561**
Engagement de financement				
Reçus d'établissements de crédit				
Reçus de la clientèle				
Engagement de garantie			4 026 272	3 737 561
Reçus d'établissements de crédit	4 026 272		4 026 272	3 737 561
Reçus de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Opérations sur instruments de taux d'intérêt				
Total			4 026 272	3 737 561

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagement de financement				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement de garantie				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS RECUS			4 026 272	**3 737 561**
Engagement de financement				
Reçus d'établissements de crédit				
Reçus de la clientèle				
Engagement de garantie			4 026 272	3 737 561
Reçus d'établissements de crédit	4 026 272		4 026 272	3 737 561
Reçus de la clientèle				
Engagement sur titres				
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Opérations sur instruments de taux d'intérêt				
Total			4 026 272	3 737 561

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

NOTE 5 | Immobilisations

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transferts	Valeur brute 31/12/2021	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 267	972				1 267	-554	713
Dont immobilisation en cours								
Immobilisations corporelles								
Dont immobilisation en cours								
Total des immobilisations	1 267	972	0	0	0	1 267	-554	713

NOTE 6 | Dettes envers les établissements de crédit (néant)

NOTE 7 | Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	3 500 000	3 250 000
Dettes rattachées	2 454	1 920
Total	**3 502 454**	**3 251 920**

NOTE 8 | Comptes de régularisation et autres actifs / passifs

NOTE 8.1 | Autres actifs et passifs

	31/12/2021		31/12/2020	
(En milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Autres actifs et passifs				
Primes sur instruments conditionnels achetés ou vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes sur titres				
Fournisseurs	910		534	1
Créances et dettes sociales & fiscales		537		827
Dépôts de garantie versés et reçus			70	
Autres débiteurs et créditeurs divers				
Total	**910**	**537**	**604**	**828**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

NOTE 8.2 | Comptes de régularisation actifs et passifs

(En milliers d'euros)	31/12/2021 Actif	31/12/2021 Passif	31/12/2020 Actif	31/12/2020 Passif
Comptes de régularisation actifs et passifs				
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme				
Comptes d'ajustement sur autres éléments du hors-bilan				
Primes d'émission et de remboursement	13 466	4 317	9 873	5 662
Charges et produits constatés d'avance	5 686		5 625	
Produits à recevoir et charges à payer		1 035		1 269
Autres comptes de régularisation				
Total	**19 152**	**5 353**	**15 498**	**6 932**

NOTE 9 | Capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	90 000	90 000
Prime d'émission	0	0
Réserve légale	82	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	1 552	-30
Résultat de l'exercice	3 483	1 663
Résultat en instance d'approbation	0	0
Total	**95 117**	**91 633**

Décomposition du capital social

	31/12/2021	31/12/2020
Capital social (en milliers d'euros)	90 000	90 000
Nombres d'actions :	100 000	100 000
- totalement libérées	100 000	100 000
- non libérées		
Valeur nominale de l'action (en euros)	900	900

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	A la clôture 31/12/2020	Augmentation	Diminution	A la clôture 31/12/2021
Capital social	90 000	0		90 000
Primes	0			0
Réserve légale	0	82		82
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	-30	1 581		1 552
Résultat de l'exercice	1 663	3 483	-1 663	3 483
Total	**91 633**	**5 146**	**-1 663**	**95 117**

NOTE 10 | Intérêts et charges ou produits assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/2021 Charges	31/12/2021 Produits	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Opérations avec les établissements de crédit				
Comptes et prêts à terme		10 500	10 500	7 934
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres				
Effets publics et valeurs assimilées	6		-6	-6
Emprunts obligataires	5 929	1 584	-4 346	-3 075
Dont étalement de primes d'émissions	1 187	1 584	397	433
Dont étalement des frais d'émissions	771		-771	-829
Autres				
Total	**5 935**	**12 084**	**6 149**	**4 854**

NOTE 11 | Commissions (néant)

NOTE 12 | Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31/12/2021 Charges	31/12/2021 Produits	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Autres activités diverses	4		4	0
Total	**4**		**4**	**0**

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

NOTE 13 | Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	**31/12/2021**	31/12/2020
Impôts et taxes		
Contribution sociale de Solidarité des société (C3S)	0	0
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	39	36
Services extérieurs		
Autres services extérieurs	1 102	2 100
Autres Produits	0	0
Total	**1 141**	**2 136**

NOTE 14 | Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

(En milliers d'euros)	**31/12/2021**	31/12/2020
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	260	258
Total	**260**	**258**

NOTE 15 | Ventilation de l'impôt

(En milliers d'euros)	**Résultat avant impôt**	**Impôt sur les sociétés**	**Crédit d'impôt**	**Résultat après impôts**	Résultat après impôt (31/12/2020)
Résultat courant	4 749	1 266		3 483	1 663
Résultat exceptionnel	0			0	
Total	**4 749**	**1 266**		**3 483**	**1 663**

NOTE 16 | Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	**PricewaterhouseCoopers Audit**	**Mazars**
Certifications des comptes individuels et examen limité	20	20
Services autres que la certification des comptes (1)		15
Total	**21**	**35**

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché d'AXA Home Loan SFH.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

AXA BANQUE

réinventons la banque

AXA Home Loan SFH
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes au comité d'audit

pwc

mazars

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers,
92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A.S. au capital de €8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Au comité d'audit d'AXA Home Loan SFH

En application de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de l'entité AXA Home Loan SFH pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 5 et 6.

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes. Notre audit des comptes annuels n'exonère toutefois ni la direction ni le comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du comité d'audit, n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels. Le cas échéant, ce rapport fera l'objet d'une mise à jour.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liées à la pandémie de Covid-19 qui crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R.823-21-1 du Code de commerce (H3C et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine,

Pierre Masieri

DocuSigned by:
Pierre MASIERI
008FB818AD3541E...

Associé MAZARS

Frank Vanhal

DocuSigned by:
Frank VANHAL
1B494A451D52452...

Associé PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Sommaire

Principaux sujets de l'exercice 5
Notre rapport - Comptes annuels 7
Points en suspens Comptes annuels 8
Déclarations de la direction 9
Communication des commissaires aux comptes avec le comité d'audit 10
Communication des commissaires aux comptes avec le conseil d'administration 11
Calendrier d'intervention 12
Seuils de signification 13
Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit 14
Approche d'audit – Comptes annuels 15
Fraude 16
Disposition législatives, réglementaires ou statutaires 17
Synthèse des anomalies non corrigées 18

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Sommaire

Annexes *19*
Identification des associés d'audit principaux 20
Diligences mises en œuvre 21
Répartition des travaux entre les commissaires aux comptes 22
Déclaration annuelle d'indépendance de Mazars 23
Déclaration annuelle d'indépendance de PwC 24
Services fiscaux et d'évaluation fournis par les réseaux des cabinets des commissaires aux comptes 25
Information relative aux honoraires de Mazars 26
Information relative aux honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit 27
Table de correspondance 28

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Principaux sujets de l'exercice (1/2)

- Souscription SFH à hauteur de 500 M€

  Pour les besoins du refinancement d'AXA Banque, la SFH a réalisé deux émissions sur le premier semestre 2021 :

  - Une émission de 250 M€ le 31/03/2021 au taux de 0,1963% et à échéance le 25/06/2035 souscrite par COMMERZBANK FFT ;
  - Une émission de 250 M€ le 26/05/2021 au taux de 0,25% et à échéance le 26/05/2032 souscrite par AXA Banque ;
  - A noter l'arrivée à échéance de 250 M€ le 20/10/2021 au taux de 0,01% souscrite par AXA Banque.

- Revue analytique

Créances sur les établissements de crédit – 3 582 M€

- Les créances sur les établissements de crédit sont essentiellement composées des prêts accordés à AXA Banque (3 506 M€) visant à assurer son refinancement. Ces prêts sont adossés aux emprunts obligataires émis.
- Les 76 M€ restant correspondent à un compte courant ouvert chez AXA Banque.
- Nous nous sommes assurés que les caractéristiques de ces prêts (taux, nominal et échéance) sont les mêmes que celles des emprunts obligataires auxquels ces derniers sont adossés. A noter que la marge nette d'intérêt s'élève à 6,2 M€ au 31 décembre 2021.

Emprunts obligataires – 3 502 M€

- Ce poste est en augmentation à hauteur de 250 M€ par rapport à l'exercice précédent.
- AXA Home Loan SFH a réalisé deux émissions au cours de l'exercice 2021 pour +500 M€ et l'arrivée à échéance de 250 M€ d'obligations (voir supra).
- Nous avons examiné l'état de l'endettement à fin 2021 et revu la documentation contractuelle relative aux nouvelles émissions. Nos travaux n'appellent pas de commentaires particuliers.

Hors bilan – 4 026 M€

- Le hors bilan est composé du pool de collatéral accordé et détenu par AXA Banque constitué de prêts hypothécaires venant en garantie des prêts accordés à AXA Banque.
- Nous avons obtenu le convention entre AXA Banque et AXA Home Loan SFH encadrant le process de sélection et de traitement des créances éligibles. Les contrôles en place documentés concernant l'éligibilité et le suivi de ces créances apportées en garantie n'appellent pas de commentaire particulier.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Principaux sujets de l'exercice (2/2)

Charges générales d'exploitation – 1,1 M€

- Il s'agit principalement de refacturation de prestations réalisées par AXA Banque pour le compte d'AXA Home Loan SFH et de prestations externes. Pour rappel, les charges générales d'exploitation étaient de -2,1 M€ à fin 2020, soit une diminution de -1 M€.
- La diminution des charges générales d'exploitation s'explique principalement par (i) -0,5 M€ en 2021 lié au trop versé en 2020 au titre du FRU remboursé par le FGD et (ii) -0,4 M€ de refacturation intragroupe.

Systèmes d'information

- Les systèmes d'information en place chez AXA Home Loan SFH sont communs à ceux utilisés par AXA Banque. Nos travaux de revue de l'environnement informatique réalisés au niveau d'AXA Banque, et couvrant donc également AXA Home Loan SFH, sont en cours.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Notre Rapport – Comptes annuels

1 Opinion sur les comptes

- Nous émettons une opinion sans réserve

2 Autres éléments spécifiques du rapport

- Absence de points clés de l'audit
- Une mention est faite sur le processus d'arrêté des comptes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.
- *N.B : pas de sujet de continuité d'exploitation*

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Points en suspens Comptes annuels

Points en suspens

Indication sur l'obtention des explications et documents requis

L'ensemble des documents et explications nécessaires à la formation de notre opinion a été obtenu.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Déclarations de la direction

En tant que responsable de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, la direction d'AXA Home Loan SFH nous a confirmé notamment les points suivants :

Comptes annuels
- Régularité des états financiers et responsabilité de leur établissement. - Organisation et système de contrôle interne approprié, détection des erreurs et des fraudes. - Absence d'évènements postérieurs à la clôture. - Mise à disposition de la documentation et communication des décisions de gestion et jugements détenant une incidence significative sur l'établissement des états financiers. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables paraissant raisonnables selon la Direction. - Application des textes réglementaires. - Prise en compte de l'ensemble des passifs, des dépréciations nécessaires, des obligations contractuelles. - Information sur les conventions réglementés. - Complétude du rapport de gestion.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Communication des commissaires aux comptes avec le comité d'audit

► Le comité d'audit s'est réuni 2 fois au titre de l'exercice 2021 en présence des commissaires aux comptes. Les sujets suivants y ont été abordés :

20/09/2021

- Résultats des travaux du Contrôle Permanent (niveau 1 et niveau 2)
- Résultats des travaux du contrôle comptable (niveau 1 et niveau 2)
- Tableau de bord Risk Appetite
- Travaux de l'Audit Interne
- Approbation des comptes d'AXA Home Loan SFH au 30 juin 2021
- Synthèse de la mission des commissaires aux comptes d'AXA Home Loan SFH sur les comptes au 30 juin 2021

06/04/2022

- Présentation des comptes annuels 2021 d'AXA Home Loan SFH
- Présentation du rapport complémentaire des commissaires aux comptes au comité d'audit au titre de l'exercice 2021
- Synthèse de la mission des commissaires aux comptes annuels d'AXA Home Loan SFH au titre de l'exercice 2021

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Communication des commissaires aux comptes avec le conseil d'administration

► Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois au titre de l'exercice 2021 en présence des commissaires aux comptes. Les sujets suivants y ont été abordés :

12/02/2021	▸ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 décembre 2020 ▸ Point actualités, activité et faits marquants ▸ Compte-rendu des travaux du comité d'audit ▸ Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2020 – Affectation du résultat ▸ Arrêté des termes du rapport de gestion du Conseil d'administration ▸ Examen annuel des conventions réglementées ▸ Point sur la situation du collatéral ▸ Autorisation du programme trimestriel d'émissions d'obligations de financement de l'habitat (OFH) pour le 2ème trimestre 2021 ▸ Autorisation de remboursement par la Société des obligations de financement de l'habitat souscrites par AXA BANQUE ▸ AXA Group Standards applicables – Bilan de la certification 2020 & Nouveautés 2021
14/12/2021	▸ Présentation du rapport financier semestriel ▸ Point sur la situation du collatéral ▸ Autorisation du programme trimestriel d'émissions d'obligations de financement de l'habitat pour le quatrième trimestre 2021 ▸ Autorisation du programme trimestriel d'émissions d'obligations de financement de l'habitat souscrites par AXA Banque ▸ Renouvellement de l'autorisation d'émission dans le cadre du programme EMTN ▸ Renouvellement de la délégation donnée aux DG et DGD de réaliser des émissions d'OFH ▸ Point sur le budget 2021 et Budget 2022 ▸ Modification conventions d'externalisation et de fourniture de services ▸ Approbation de la politique Fit and Proper d'AXA Banque et ses filiales applicable aux dirigeants effectifs d'AXA Home Loan SFH
06/04/2022	▸ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 décembre 2020 ▸ Point actualités, activité et faits marquants ▸ Compte-rendu des travaux du comité d'audit ▸ Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2021 – Affectation du résultat

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Calendrier d'intervention

Contrôle interne et systèmes d'information

Intervention Semestrielle

- Revue des faits marquants du premier semestre 2021
- Examen limité des comptes semestriels au 30 juin 2021

Intervention intérimaire

- Mise à jour de notre évaluation des risques significatifs et de notre plan de mission
- Revue du contrôle interne
- Prise de connaissance du dispositif de lutte contre la fraude, le blanchiment, le financement du terrorisme
- Entretiens avec l'Audit Interne, le Contrôle Permanent, les Risques

Intervention Finale

- Réunion de lancement en date du 10 décembre 2021
- Revue des faits marquants de l'exercice 2021
- Mise à jour des seuils d'audit et détermination des comptes significatifs
- Audit des comptes annuels 2021
- Validation de la liasse de consolidation AXA Home Loan SFH pour les besoins de la consolidation locale AXA Banque

Conclusion et synthèse

- Comité d'audit le 6 avril 2022
- Diligences spécifiques et préparation des rapports

Mise à jour continue du risque d'anomalies significatives et anticipation des sujets

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Seuils de signification

- La formulation, par le commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».
- Afin d'apprécier le caractère significatif, le commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui lui permet de planifier et réaliser son audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de son audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.
- Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.
  - La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel des commissaires aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.
- Dans le contexte du co-commissariat, une concertation au sein du collège de commissaires aux comptes a permis de fixer le seuil de signification, au niveau des comptes pris dans leur ensemble.

- Seuil de signification au niveau des comptes sociaux pris dans leur ensemble
  - 0,95 M€

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

- Nous n'avons pas eu recours à des cabinets d'audit en dehors de nos réseaux ni fait appel à des experts externes pour effectuer les travaux qui nous incombent.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Approche d'audit – Comptes annuels

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes de bilan, de hors bilan et de résultat dans les comptes annuels d'AXA Home Loan SFH au 31 décembre 2021 :

Approche mise en œuvre sur les comptes significatifs – Bilan, hors bilan et compte de résultat		
Comptes significatifs	Tests de procedures/ Contrôle interne	Procédures de substance
► Effets publics et valeurs ass.	Non	Oui
► Créances envers EDC	Non	Oui
► Immobilisations	Non	Oui
► Comptes de régularisation	Non	Oui
► Autres actifs / autres passifs	Non	Oui
► Dettes représentées par un titre	Non	Oui
► Capitaux propres	Non	Oui
► Hors bilan	Non	Oui
► Produit net d'intérêt	Non	Oui
► Frais généraux	Non	Oui
► Impôts	Non	Oui

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Fraude

Rôles respectifs

La prévention et la détection de la fraude sont de la responsabilité de la direction et de la gouvernance. Ceci inclut la mise en place de contrôles internes garantissant notamment la protection des actifs, la fiabilité des comptes et la conformité aux lois et règlements applicables. Il nous appartient, en tant que commissaires aux comptes, d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Points identifiés

Nous n'avons pas de point en particulier à vous remonter en ce qui concerne le dispositif de contrôle interne relatif à la prévention et détection de la fraude. Nous n'avons pas eu connaissance d'une quelconque fraude avérée ou suspectée qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Déclarations écrites demandées et non encore obtenues

Nous avons demandé à la direction de nous confirmer par écrit les trois points suivants :

- Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre ;
- Elle nous a communiqué son appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ;
- Elle nous a signalé les fraudes suspectées ou avérées dont elle a eu connaissance, susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires

- Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.
- Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.
- Pour permettre au Comité d'audit de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au conseil d'administration, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaines assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.
- Nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance de cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ou de cas mentionnés par les différents corps de contrôle de la société que nous avons jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Synthèse des anomalies non corrigées

- Notre audit ne nous a pas conduit à identifier d'anomalies non corrigées.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Annexes

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Identification des associés d'audit principaux

Au cours de l'exercice 2021, les associés suivants ont été les associés d'audit principaux dans le cadre de l'audit des comptes annuels d'AXA Home Loan SFH :

- Cabinet PwC
  - Frank Vanhal
- Cabinet Mazars
  - Pierre Masieri

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Diligences mises en œuvre

Scope de travail	
Périmètre de nos travaux	► Les diligences d'audit portent sur les comptes annuels en normes françaises. ► L'objectif d'un audit consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de l'exercice. ► Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.
Diligences mises en œuvre	► Mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne et revue du dispositif mis en place par AXA Home Loan SFH pour maîtriser les principaux risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes. ► Les auditeurs prennent en compte le contrôle interne relatif aux états financiers afin de développer des procédures d'audit appropriées. Cet exercice n'a pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ; ainsi, nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne. ► Revue des faits marquants et suivi des points identifiés lors de nos précédentes interventions. ► Mise en œuvre de procédures analytiques du bilan et du compte de résultat avec la Direction financière. ► Réalisation de tests substantifs. ► Validation de l'information financière et diligences spécifiques en vue de l'émission de nos rapports. ► Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.
Processus de clôture	► Les comptes annuels ont été établis sous la responsabilité de la Direction financière d'AXA Home Loan SFH et sont présentés dans le respect du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables. ► Le processus d'arrêté annuel des états financiers est correctement anticipé et bien maîtrisé par AXA Home Loan SFH.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Répartition des travaux entre les commissaires aux comptes – Intervention Finale

Compte sociaux AXA Home Loan SFH	PwC	Mazars
BILAN		
Caisses, banques centrales, CCP		X
Créances & Dettes auprès des établissements de crédit		X
Opérations avec la clientèle	X	
Effets publics et valeurs assimilées		X
Obligations, actions et autres titres		X
Dettes représentées par un titre		X
Immobilisations corporelles et incorporelles	X	
Autres actifs & Autres Passifs	X	X
Comptes de régularisation actif et passif	X	X
Provisions	X	
Dettes subordonnées		X
Capitaux propres	X	
HORS BILAN	X	X
Compte de résultat		
Résultat sur opérations de trésorerie		X
Résultat sur opérations avec la clientèle	X	
Résultat sur opérations financières		X
Frais généraux	X	
Coût du risque	X	
Résultat exceptionnel	X	X
Impôt sur les sociétés		X

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet Mazars pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au président du comité d'audit,

- En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.
- Nous rappelons que Mazars S.A., société de Commissaires aux Comptes, appartient à l'organisation internationale Mazars.
- Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Mazars, les membres de sa direction ainsi que les associés, managers et senior intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.
- Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au président du comité d'audit,

- En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.
- Nous rappelons que PricewaterhouseCoopers Audit est membre du réseau international PricewaterhouseCoopers International Limited.
- Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. PricewaterhouseCoopers Audit, les membres de sa direction ainsi que les associés et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.
- Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau des cabinets

- Nous n'avons pas réalisé de services fiscaux et d'évaluation.

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Information relative aux honoraires de Mazars

Lettre d'information au comité d'audit sur les honoraires et les services autres que la certifications des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (articles L. 820-3 et L.823-16 du Code de commerce)

Au président du comité d'audit,

- En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons l'actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 du code de commerce relatives aux honoraires au titres de l'exercice 2021 :
- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité s'élève à 20 365 euros hors taxes ;
- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité s'élève à 15 000 euros hors taxes.

Mazars

Pierre Masieri

Associé

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Information relative aux honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit

Lettre d'information au comité d'audit sur les honoraires et les services autres que la certifications des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (articles L. 820-3 et L.823-16 du Code de commerce)

Au président du comité d'audit,

- En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons l'actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 du Code de commerce relatives aux honoraires au titres de l'exercice 2021 :
- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité s'élève à 20 365 euros hors taxes ;
- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité s'élève à 0 euro hors taxes.

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Associé

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014		Pages
Article 11 2.	a) Déclarations d'indépendance des cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit	23 et 24
Article 11 2.	b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	20
Article 11 2.	c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	N/A
Article 11 2.	d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	10 et 11
Article 11 2.	e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	12
Article 11 2.	f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	22
Article 11 2.	g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	15
Article 11 2.	h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	13
Article 11 2.	i) Indication et explication des appréciations relatives à des évènements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien… dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	N/A

DocuSign Envelope ID: 6B03F2DF-1A2C-42BE-B180-0A80AC385F78

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014		Pages
Article 11 2	j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	N/A
Article 11 2.	k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches	N/A
Article 11 2.	l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	N/A
Article 11 2.	m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	N/A
Article 11 2.	n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	N/A
Article 11 2.	o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	8
Article 11 2.	p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit élément significatif découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre élément découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important pour la supervision du processus d'information financière	N/A
Article 11 3.	Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	N/A
Article 5 3.	b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du cabinet PricewtaerhouseCoopers Audit et le réseau du cabinet Mazars	25

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes résumés pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'année de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes.

Fait à Val-de-Fontenay, le 27 avril 2022

Bruno CHARLIN

Directeur Général AXA Home Loan SFH